Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2024 Publication : 29/07/2024



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 25 JUILLET 2024

Nombre de membres :

En exercice : 16 Présents : 12 Pouvoirs : 1 Votants : 13

Date de convocation et d'affichage : 19 juillet 2024

Numéro : D20240725_204

Objet:
Demande de
subvention Agence
de l'Eau

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juillet, à 9 heures 00, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à Baneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	MEMBRES DU BUREAU		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	х		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	х		
	Michel	JACQUARD	х		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	х		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	х		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		х	I.DUBOIS
MIONNAY	Émilie	FLEURY	х		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	х		
	Evelyne	ESCRIVA	х		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		х	
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	х		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	х		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER		х	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY		х	
VILLARS LES DOMBES	Isabelle	DUBOIS	х		
	François	MARECHAL	Х		

Secrétaire de séance élu : Michel JACQUARD

Rapporteur : Isabelle DUBOIS

Le 1^{er} janvier 2026 constitue une échéance importante pour la Communauté de Communes de la Dombes et ses communes membres puisqu'à cette date, l'exercice des compétences Eau et Assainissement doit remonter à l'échelon intercommunal.

En ce qui nous concerne, les enjeux portent principalement sur le volet assainissement. En effet, sur notre périmètre, la compétence eau potable est, et





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20240725-DELIB-24-204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2024

Publication : 29/07/2024

restera, largement exercée par des syndicats des eaux. Seul Châtillon-sur-Chalaronne exerce encore cette compétence en direct, et il conviendra naturellement de ne pas occulter cet aspect-là du dossier.

Un schéma directeur d'assainissement intercommunal a été lancé début 2023 pour parfaire la connaissance du patrimoine à transférer et anticiper les investissements à engager à moyen terme pour atteindre un bon niveau de service.

Cette étude technique, qu'il était indispensable de mener, ne porte néanmoins que sur une partie de la problématique. Il convient à présent de compléter cette analyse en portant le regard sur les autres aspects du problème, à savoir comment structurer le futur service assainissement, comment opérer le transfert des budgets communaux et des contrats, quelle stratégie budgétaire mettre en œuvre pour financer les investissements et converger vers un tarif unique, etc ... Aussi, il parait tout aussi nécessaire de lancer à présent une mission pour accompagner les élus communautaires dans cette dernière ligne droite et les amener à définir ensemble les modalités selon lesquelles ils voudront organiser cette prise de compétences, sur la base d'éléments clairs et objectifs.

A cette fin, une consultation vient d'être lancée pour s'attacher les services d'un bureau d'études compétent. Ce type d'étude pouvant être aidé financièrement par l'Agence de l'Eau RMC, l'avis du Bureau est aujourd'hui sollicité pour autoriser Mme la Présidente à formuler une demande de subvention auprès de ce partenaire.

Il est proposé au Bureau communautaire d'autoriser Madame la Présidente à formuler une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau RMC.

Le Bureau

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** Madame la Présidente à formuler une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau RMC.

Ainsi fait et délibéré, le 25 juillet 2024.

La Présidente, Isabelle DUBOIS